



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2019-07

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2019

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Ile de France

IDF-2019-07-01-002 - Décision DRIEA-IdF n° 2019-0839 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique (33 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement Ile de France

IDF-2019-07-01-002

Décision DRIEA-IdF n° 2019-0839
portant subdélégation de signature pour l'exercice de la
compétence
d'ordonnateur secondaire et en matière de commande
publique



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Décision DRIEA-IdF n° 2019-0839
portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique**

La directrice régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA-IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 modifiée portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 du ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de la cohésion des territoires, désignant Mme Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 75-2018-04-23-003 du 23 avril 2018 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°18-033 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial ;

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2018113-0012 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu les arrêtés du préfet du Val-de-Marne n° 2018/1351 et n° 2018/1358 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2018-04-24-006 du 24 avril 2018 du Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'Essonne n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-062 du 24 avril 2018 portant délégation à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 25 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant ;

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 18/PCAD/351 du 25 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial ;

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine PCPIIT n° 2018-21 du 27 avril 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2019-04-26-022 du 26 avril 2019 du Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n° 2019-1099 du 29 avril 2019 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} – SUPPLÉANCE

Une suppléance est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée du pilotage des services, qui signera, en cas d'absence prolongée de Mme Emmanuelle GAY, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MARMOUGET, M. Alain MONTEIL, M. Jacques LEGAIGNOUX et M. Hervé SCHMITT, directeurs adjoints, ainsi que dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Bénédicte BRINI, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation, pour :

a. – Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c. – Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à Mme Sophie MARMOUGET, directrice adjointe chargée du pilotage des services, M. Alain MONTEIL, directeur adjoint chargé des routes d'Île-de-France, à M. Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint chargé de sécurité défense, responsable du service sécurité des transports, et à M. Hervé SCHMITT, directeur adjoint chargé de l'aménagement et du développement durable à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés

susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et pour les programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Fonction publique » (n° 148) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Sports » (n° 219) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1) et « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » (action 2) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 723 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

3. Subdélégation de signature est également donnée à Mme Sophie MARMOUGET, à M. Alain MONTEIL, à M. Jacques LEGAIGNOUX et à M. Hervé SCHMITT, directeurs adjoints, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 3 – SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les personnes disposant de la subdélégation de signature, en vertu de la présente décision, sont aussi habilitées à recourir à la signature électronique. Pour les agents figurant dans le tableau du paragraphe 2 de chaque sous-article concernant la DiRIF ou de chaque article pour les autres services, le recours à la signature électronique est accordée sans limitation de montant pour valider la demande d'avis sur projet de marché destinée au Responsable ministériel des achats (RMA).

ARTICLE 4 – CABINET

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur les programmes :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) (crédits communication) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1).

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet ;
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication ;
- M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 5 – DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice adjointe des routes Île-de-France, pour signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS-ARTICLE 1^{er} – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Le programme du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

b. – Le programme du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes d'Île-de-France, adjoint au directeur des routes et à M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable adjoint du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes d'Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières (DPR), et son adjointe Mme Cécile PASCALIS-MAITRE, Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET) et son adjointe, Mme Michèle MARLIERE, personnel non titulaire de catégorie A ;
- M. Vincent AGUILERA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et son adjoint, M. Adrien PUGES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et son adjoint, M. Xavier-Frédéric FRANÇOIS, ingénieur divisionnaire des travaux de Paris ;
- M. Maxime GERARDIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjoint, M. Jean-Mallory ROUSSEAU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Etienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et son adjoint, M. Thomas WALLISER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

■ **pour le département des politiques routières (DPR) :**

- M. Pascal GIRARD, ouvrier des parcs et ateliers, technicien principal, chef du bureau de gestion de DPR ;
- M. Thomas GODEFROY, Ingénieur des travaux publics de l'État, chef du bureau de pathologie des ouvrages d'art de DPR ;

■ **pour le département exploitation et technologies (DET) :**

- Mme Sarah SANANES, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Erwan LE PRIOL, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission projets innovants,
- M. Julien CHAVEROUX, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Abel Benoît ROSARIO, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité des systèmes d'information, responsable du pôle réseau, énergie et câble.

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et ses adjoints Mme Claudine GALLACCIO secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, et M. Anthony THIEFFRY, technicien

principal supérieur du développement durable, et M. Eric SIMON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;

- M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- Mme Marie-Caroline DUGUEY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne, et son adjointe Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Michel VOGEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Brie-Comte-Robert, et son adjoint M. Patrice DEGLA, technicien supérieur du développement durable ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR ;
- M. Alexandre LEFORT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- M. Thierry PARENT, contrôleur des finances publiques principal, responsable de l'unité gestion de flotte, et ses adjoints M. Joseph DIAS, ouvrier des parcs et ateliers et Mme Martine MACK, ouvrière des parcs et ateliers ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés ;
- M. Zaher KHERBACHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne-Billancourt, et son adjoint M. Yohan POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, M. Marius JEAN, des parcs et ateliers, chargé de la maintenance, M. Jérôme TEMPERAULT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Boulogne, et M. Stéphane LANCELOT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;

- M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
- Christine SOREL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, chargée des ressources humaines, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire ;
 - M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny ;
 - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
 - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Jérôme WEYD, responsable du SEER	Hervé ABDERRAHMAN, adjoint au responsable	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Claude STREITH, responsable du DPR	Cécile PASCALIS- MAITRE, adjointe au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Pierre-Baptiste DELPUECH, responsable du DET	Michèle MARLIERE, adjointe au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Vincent AGUILERA, responsable de l'AGER Est	Adrien PUGES, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Sandrine CRISCIONE, responsable de l'AGER Sud	Xavier-Frédéric FRANÇOIS, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Maxime GERARDIN, responsable de l'AGER Ouest	Jean-Mallory ROUSSEAU, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Étienne HUBERT, responsable de l'AGER Nord	Thomas WALLISER, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD et à M. Hervé ABDERRAHMAN à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

■ **pour le département des politiques routières (DPR) :**

- Pascal GIRARD, ouvrier des parcs et ateliers, technicien principal, chef du bureau de gestion de DPR ;
- M. Thomas GODEFROY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du bureau de pathologie des ouvrages d'art de DPR ;

■ **pour le département exploitation et technologies (DET) :**

- Mme Sarah SANANES, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Julien CHAVEROUX, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Abel Benoît ROSARIO, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité des systèmes d'information, responsable du pôle réseau, énergie et câble ;
- M. Erwan LE PRIOL, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission projets innovants.

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et ses adjoints Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, et M. Anthony THIEFFRY, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Eric SIMON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;
- M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- Mme Marie-Caroline DUGUEY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne, et son adjointe Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure du développement durable ;
- M. Michel VOGEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Brie-Comte-Robert, et son adjoint M. Patrice DEGLA, technicien supérieur du développement durable ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud ;
- M. Alexandre LEFORT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur principal du développement durable ;

- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- M. Thierry PARENT, contrôleur des finances publiques principal, responsable de l'unité gestion de flotte, et ses adjoints M. Joseph DIAS, ouvrier des parcs et ateliers et Mme Martine MACK, ouvrière des parcs et ateliers ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés ;
- M. Zaher KHERBACHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne-Billancourt, et son adjoint M. Yohan POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et son adjoint, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, M. Jérôme TEMPERAULT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Boulogne, et M. Stéphane LANCELOT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- Christine SOREL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe au responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, chargée des ressources humaines, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire ;
- M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny ;
- M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim, et son adjoint par intérim, M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de modernisation du réseau, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET);
- M. Michel PERREL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Eric VILBE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et son adjoint, M. Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- M. Davy PRYBYLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et son adjoint, M. Anthony MITRANO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 3 du paragraphe 1.

4. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- Mme Christianne ASSANI, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO) ;
- Mme Samantha CASSIBI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Nathalie DEGRYSE, responsable du SMR		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Stéphane GOUDEAU, responsable adjoint du DMET		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Michel PERREL, responsable du DMR Sud-Ouest	Sylvain GERARD, responsable adjoint	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Eric VILBE, responsable du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, responsable adjoint	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Davy PRYBYLA, responsable du DMR Nord-Ouest	Anthony MITRANO, responsable adjoint	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de

commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET) :**
 - M. Martial DUMONT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Nathan TAVERNIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Julien AUDRAIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Zakaria HAJJOUJI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :**
 - M. Aurélien DAURIAN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Adrien LAPORTE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Adel KERROUM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Yahya NAIT SRIR, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Est :**
 - Mme Mélanie LIMIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Benoît BORREL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Emmanuel DANSAULT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Mourad OUMARI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Serge BUIZARD, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest :**
 - M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations ;
 - M. Clément FAURE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - Mme Florence COMES, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Hai PHAM DOAM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Hugo DECAUDIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGÉNIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable par intérim du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Quentin ESTEVE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et son adjoint, M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Pascale BLATNIK, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie Ouest (DIO) et ses adjoints, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, et M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et son adjoint, M. Fernando DIAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels.

4. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce à :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 3 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable par intérim du SIMEER		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Quentin ESTEVE, responsable du DIE	Jean-François TARISTAS, responsable adjoint	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Pascale BLATNIK, responsable du DIO	Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD et Serge CRISCIONE, adjoints à la responsable du DIO	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Guillaume DAMIEN, responsable du DIOA	Fernando DIAS, responsable adjoint du DIOA	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable du DIET		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO).

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Nicolas OSOUF-SOURZAT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP ;
- M. Mamdouh ABBARA, ingénieur en chef des mines, et M. Mathieu ECOIFFIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoints au responsable du SCEP.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l’exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d’absence ou d’empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Nicolas OSOUF-SOURZAT, responsable du SCEP	Mamdouh ABBARA et Mathieu ECOIFFIER, adjoints au responsable	Études et services	144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF-SOURZAT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l’exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA PLANIFICATION, DE L’AMÉNAGEMENT ET DU FONCIER

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l’État » (n° 723).

Pour ce dernier programme, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l’objet d’un visa préalable du préfet de la région d’Île-de-France, en application de l’article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d’ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves THOMASSON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de la planification, de l’aménagement et du foncier, et son adjoint, M. Dominique FALLIERO, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Pierre-Yves THOMASSON, responsable du SPAF	Dominique FALLIERO, adjoint au responsable	Études et services	144 000,00 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Yves THOMASSON, responsable du SPAF, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service « politique des transports » ;
- M. Denis LAISNEY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant H maximum	
Arnaud CROLAIS, responsable du SPOT	Denis LAISNEY, responsable du département des transports urbains	Etudes et services	144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Arnaud CROLAIS, pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 9 – SERVICE DES POLITIQUES IMMOBILIÈRES ET DU BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

b. – Le programme du ministère de l’intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère chargé des sports : « Sports » (n° 219) ;

d. – Les programmes du ministère de l’Économie et des Finances :

- « Fonction Publique » (n° 148) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l’État » (n° 723).

e. – Le programme des services du Premier ministre : « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme n° 723 et l’action 2 du programme n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l’objet d’un visa préalable du préfet de la région d’Île-de-France en application de l’article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d’ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l’effet de signer dans les conditions fixées aux arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d’engagement et toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Jérôme PINAUD, architecte urbaniste de l’État en chef, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB) ;
- M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l’État, adjoint au responsable du SPIB ;
- Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l’État, responsable du département d’appui à la gestion de parc immobilier (AGEP) et son adjoint Jean-Michel DUBOIS, ingénieur des travaux publics de l’État ;
- M. Didier BEDUNEAU, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du pôle suivi financier et marchés, et son adjointe Mme Evelyne GUERTON, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- Mme Juliette RAUSCHER, ingénieure des travaux publics de l’État, responsable de pôle études et projets du département AGEP.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l’exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Jérôme PINAUD, responsable du SPIB	Vincent PAVARD, adjoint au responsable du SPIB	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000,00 €
Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier (AGEP)	Jean-Michel DUBOIS, adjoint du département AGEP, Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés, et son adjointe Evelyne GUERTON	Travaux	250 000 €
		Études et services	144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme PINAUD et à M. Vincent PAVARD pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés au paragraphe 2.1, à l'exclusion des avenants ou actes modificatifs, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents mentionnés au paragraphe 2.1 pour signer, dans la limite de leurs attributions, et pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le chef du SPIB au paragraphe 2.1 :

- toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres ;
- les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

4. Subdélégation de signature est également donnée à Mme Juliette RAUSCHER, responsable de pôle études et projets au département AGEP, pour signer, dans la limite de ses attributions, et pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le département AGEP au paragraphe 2.1 :

- les actes relatifs à l'exécution des marchés relevant du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) sans incidence financière (sont exclus : les actes d'engagement, avenants ou actes modificatifs, décisions d'affermissement de tranches conditionnelles ou optionnelles, décisions de résiliation, ordres de service avec incidence financière).

5. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme PINAUD, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB), et à son adjoint M. Vincent PAVARD :

dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 144 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :

- tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres ;
- les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres ;
- la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;

quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :

- tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

ARTICLE 10 – SERVICE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Le programme du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Odile SEGUIN, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service sécurité des transports ;
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers ;
- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion ;
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de la sécurité des transports guidés,
- M. Arnaud DEMAY, attaché d'administration de l'État hors classe, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint, M. Sylvain CODRON, attaché d'administration de l'État.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Jacques LEGAIGNOUX, directeur adjoint	Odile SEGUIN, adjointe au responsable	Travaux études et services	250 000 € 144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Odile SEGUIN ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés sur devis ou à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétences, aux personnes suivantes :

- M. Didier BEURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers ;
- M. Arnaud DEMAY, attaché d'administration de l'État hors classe, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux, et son adjoint M. Guillaume GORGES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint, M. Sylvain CODRON, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de la sécurité des transports guidés, et son adjointe Mme Elisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État ;
- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion ;
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1 au département régulation des transports routiers ;
- M. Hugues NOLLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers ;
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 3 au département régulation des transports routiers ;
- M. Jean-François FRATINI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 € HT à M. Jean-François FRATINI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières.

ARTICLE 11 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

– « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n° 217) ;

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) ;

d. – Le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Romuald SEGRETIN, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général adjoint ;
- M. Gaspard LELEU, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire général délégué DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Laurent GUIBERT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget ;
- M. Nicolas SCHUTZ, attaché d'administration de l'État, adjoint au responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines ;
- Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budget-finances ;
- M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF ;
- M. Kieng PHE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF ;
- Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable par intérim du bureau logistique et informatique ;
- Mme Émilie AUFAUVRE, chargée d'études documentaires, responsable du bureau des archives et de la documentation.

4. Subdélégation de signature est donnée à M. Laurent GUIBERT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et à M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, aux agents ci-après désignés :

–
■ **pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis :**

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;
- M. Pascal DOBEL, adjoint administratif, assistant budgétaire et comptable au bureau du budget.

■ **pour le secrétariat général délégué à la DiRIF :**

- M. Laurent STOMBOLI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Safia RABIHA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle financier, et Mme Valérie TALCONA, adjointe administrative principal de 2^e classe, gestionnaire au pôle financier du BRH.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Catherine CLERC, SG DRIEA	Romuald SEGRETIN, SG adjoint	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Gaspard LELEU, SG délégué DiRIF		Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable par intérim du bureau logistique et informatique, à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle informatique et son adjointe Mme Natacha GUSTAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 25 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

■ **pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis :**

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;
- M. Brice POINTREAU, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité service à l'utilisateur ;
- M. Jean THEBAULT, adjoint administratif principal, gestionnaire de la téléphonie ;
- Mme Sylvie VARACHAUD, adjointe administrative principale, gestionnaire de la restauration collective.

■ **pour le secrétariat général de la DRIEA – délégué à la DiRIF :**

- M. Laurent STOMBOLI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Safia RABIHA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
- Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques ;

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF ;
- Mme Nadia ROGOWSKI-DALDALIAN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des marchés, et à son adjointe Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

ARTICLE 12 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

c. – Le programme des services du Premier ministre : « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil hors classe, directeur de l'unité départementale pour Paris ;
- Mme Émilie CAM, architecte urbaniste de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité départementale 75	Nathalie SIMON, responsable de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	144 000 €

SOUS-ARTICLE 2 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) ;

d. – Le programme des services du Premier ministre : « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Amélie COANTIC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Cécile BRENNE, administratrice civile, adjointe à la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Véronique PEDEAU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière ;
- M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et, son adjointe, Mme Sophie TCHENG, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Stéphane BAUDEMONT, architecte urbaniste de l'État, responsable du service planification et aménagement durables.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Mme Amélie COANTIC, directrice de l'unité départementale 92	Mme Cécile BRENNE M. Anthony JEANNE Mme Véronique PEDEAU	Travaux fournitures, études et services	144 000 €

SOUS-ARTICLE 3 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l’intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère de l’Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l’État » (n° 723) ;

d. – Le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l’objet d’un visa préalable du préfet de la région d’Île-de-France, en application de l’article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d’ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Laurent CONDOMINES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l’équipement et de l’aménagement de la région d’Île-de-France, directeur de l’unité départementale de la Seine-saint-Denis à compter du 10 juillet 2019 ;
- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l’État, adjoint au directeur de l’unité départementale de la Seine-saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l’État, responsable du service urbanisme réglementaire et bâtiment, et son adjoint, M. Pierre BAYLE, attaché principal d’administration de l’État ;
- M. Christian SONJON, attaché d’administration de l’État hors classe, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d’administration de l’État ;
- M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l’État, responsable du service aménagement durable des territoires, et son adjoint, M. Florent GIRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces relatives à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée principale d’administration de l’État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

4. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses à M. Jean-Louis SANTONI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la cellule logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l’exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Laurent CONDOMINES, directeur de l'unité départementale 93 à compter du 10 juillet 2019	Christian SONJON, André COUBLE,	Travaux, fournitures, études et services	144 000 €
	Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	25 000 €

SOUS-ARTICLE 4 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) ;

d. – Le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

Pour le programme 207, la présente subdélégation ne porte pas sur les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre, émis au nom du préfet de département en application de l'article 2 de son arrêté n° 2017-819.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Noël JOUTEUR, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable du service de la planification et de l'aménagement durables, et son adjointe Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État ;

- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières ;
- M. Rachid KOOB, architecte-urbaniste de l'État, responsable du service urbanisme et bâtiment durables, et son adjointe Mme Suzanne LECROART, attachée principale d'administration de l'État.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur local hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses à Mme Françoise DUHONT, personnel non titulaire de catégorie B, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Pierre-Julien EYMARD, directeur de l'unité départementale 94	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	144.000 €
	Françoise DUHONT	Travaux, fournitures, études et services	25.000 €

ARTICLE 13 – CENTRE SUPPORT RÉGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) action 1.

2. Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional, à M. Julien DUCASTELLE, attaché principal d'administration de l'État, responsable des ressources humaines, à Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département centre de prestations comptables mutualisé et son adjointe Mme Faïza AIT ALLA, attachée d'administration de l'État, et à Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Paragraphe 2 – Compétences du Centre de prestations comptables mutualisées

3. Pour les programmes visés à l'article 2 de la présente décision et pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre des délégations de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional ;
- Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du CPCM ;
- Mme Faïza AIT ALLA, attachée d'administration de l'État, adjointe à la responsable du CPCM ;
- Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité ;
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur ;
- Mme Jessica MBEE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur ;
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur ;
- Mme Gaby BOISSARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- M. Christian URBINO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative ;
- Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur ;
- M. Sandy COPPIN, adjoint administratif principal, valideur ;
- M. Edouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- M. Richard LOIR, adjoint administratif principal, valideur ;
- Mme Patricia AKPWA MEDOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- Mme Ghizlaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur ;
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative principale, valideur ;
- Mme El Khiyatia HAMZI, adjointe administrative principale ;
- M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal, valideur ;
- Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur ;
- Mme Laurence ROUSSEL, technicienne supérieure en chef du développement durable, valideur ;
- Mme Annabelle VISNUSINKAM, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Arkadiusz WILCZYNSKI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Nora ZAR, adjointe administrative, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale ;
- Mme Sybille LE TENNIER, adjointe administrative ;
- Mme Mahoua FADIGA, adjointe administrative ;
- Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative ;
- Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale ;

- M. Thierry MILLET, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative principale ;
- Mme Sainaz GOLAMHOSSSEN, adjointe administrative ;
- Mme Marie-Claudine LAURET, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

Paragraphe 3 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Élisabeth BOULEZ, responsable du CSR	Julien DUCASTELLE Nathalie JOURDAN Dominique CUEFF Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD	Fournitures, études et services	90 000 €

ARTICLE 14 – MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALE DE PARIS

1. Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT, aux agents ci-après désignés :

- Mme Corinne ETAIX, coordonnatrice de la MIGT de Paris ;
- Mme Chantal PEDRON-BOUTTES, secrétaire générale.

2. Subdélégation de signature est en outre donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, pour constater le service fait et les ordres de payer relatifs aux dépenses à Mme Jocelyne CHAMBOST, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

3. Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacements, concernant les personnels de la MIGT, subdélégation est donnée aux agents ci-après :

- Mme Chantal PEDRON-BOUTTES, pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;
- Mme Sophie NICOLAS-NELSON, assistante de la coordonnatrice, pour valider les ordres de mission.

ARTICLE 15 – DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

1. Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.
2. Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :
 - les ordres de réquisition du comptable public ;
 - les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré ;
 - les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.
3. La décision DRIEA-IdF n° 2019-0604 du 15 mai 2019, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.
4. La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2019

La directrice régionale et interdépartementale de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY